

LE PERMIS DE DÉMOLIR



**POUR UN ACCOMPAGNEMENT
DANS VOTRE PROCÉDURE,
PRENEZ RENDEZ-VOUS**

PIÈCES A FOURNIR EN 3 EXEMPLAIRES

- Le dossier de demande, remis par le service urbanisme ou à télécharger sur le site de la ville www.noisyleroi.fr
- PD1 : Un plan de situation
- PD2 : Un plan de masse
- PD3 : Une photo du ou des bâtiments à démolir et permettant d'apprécier l'intégralité du bâtiment

La commune étant située aux abords d'un monument historique (Périmètre de protection de Versailles et de Trianon), la pièce suivante est exigée :

- PD9 : Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé



En fonction de la nature de votre projet, de la situation de votre terrain, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées
Renseignez-vous

PD1 : LE PLAN DE SITUATION

Il doit situer rapidement le terrain dans la commune.

Doivent être indiqués :

- L'orientation
- Les voies de desserte
- L'échelle (entre 1/5000 et 1/25000)
- Eventuellement l'angle de prise de vue des photos



CARTE IGN Echelle 1/25 000'



CADASTRE Echelle 1/1 000'

Service Urbanisme

37 rue André Le Bourblanc
78590 Noisy-le-Roi
urbanisme@noisyleroi.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

PD2 : LE PLAN DE MASSE

Il montre l'implantation des constructions existantes et à édifier.

Doivent être indiqués :

- L'échelle (entre 1/50 et 1/500)
- L'orientation (direction du Nord)
- Les limites cotées du terrain
- La description du relief (courbes ou cotes de niveaux)
- Les bâtiments existants à maintenir
- Les bâtiments à démolir
- Les plantations existantes
- Les plantations à supprimer
- Les clôtures existantes
- L'angle de prises de vues photographiques

